

# Vernichten und (wieder-)erinnern = Destruction et (re)mémorisation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Arbido**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 3: **Vernichten um zu bewahren? = Détruire pour conserver? = Distruggere per conservare?**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

### III. Vernichten und (wieder-)erinnern / Destruction et (re)mémorisation

## En l'absence de documents écrits: comment trouver des traces du passé, les faire parler et les conserver

Anne-Marie Pétrequin, archéologue  
Gilliane Kern, historienne et archiviste

**Sans documents écrits, quel passé le préhistorien réussit-il à comprendre? Est-ce un passé semblable à celui des historiens? Comment fait-il pour rendre intelligibles des traces ténues et involontaires? Comment fait-il ensuite pour conserver ces traces pour que d'autres chercheurs, par la suite, puissent se replonger dans ces «archives» matérielles?**

«Ce sont les oublis qui donnent le sens de l'histoire. Alors que les historiens fouillent les archives, les agendas et les poubelles, les préhistoriens, qui n'ont guère de témoignages à leur disposition pour leur éviter l'intuition et la projection, déploient des trésors d'imagination scientifique pour retrouver un continuum chronologique, mais aussi pour donner un sens approximatif au développement de l'homme.»<sup>1</sup>

**Avant l'histoire, c'est la préhistoire, vraiment?**

La préhistoire (littéralement «avant l'histoire») désigne une période où les sociétés ne connaissent pas l'écriture. Pas d'écriture, pas de textes donc, et pas d'archives, en tout cas pas au sens que leur donnent historiens et archivistes. Il faut donc étudier ces peuples par d'autres moyens que les méthodes historiques. C'est l'archéologie et ses méthodes.

Les archivistes qui s'occupent d'archives «historiques» (par convention liées à l'utilisation de l'écriture) sont essentiellement concernés par l'inventaire, le classement et la conservation de documents écrits, sur supports va-

riés (bois, terre glaise, peau, papyrus, papier, disques optiques ou magnétiques), dont la consultation, sous certaines conditions, doit être accessible au plus grand nombre.

Pour les archéologues, les artefacts sont aussi des «archives» dans le sens où celles-ci sont un ensemble de documents conservés pour pouvoir témoigner de certaines activités. Ces vestiges matériels (outils, éléments d'architecture, restes alimentaires, ossements humains et animaux, graines, ...) constituent des sources pour quiconque veut connaître la vie quotidienne de populations disparues.

En effet, comme le rappelle Anne Lehoërff, archéologue et historienne française: «L'histoire se (fait) avec toutes les sources matérielles à notre disposition, et pas seulement les sources écrites. Même si, bien sûr, on ne lit pas les vestiges d'une sépulture comme un testament. La documentation que l'on recueille s'adapte évidemment au contexte de ce qu'on étudie. Mais texte ou pas texte, ce n'est pas l'écrit qui définit l'histoire.»<sup>2</sup>

On ne peut passer sous silence les nombreuses peintures laissées dans les grottes. Les plus anciennes, comme celles de la grotte Chauvet, datent de 31 000 ans av. J. C., et celles de Lascaux

**Les artefacts sont aussi des «archives»: un ensemble de documents conservés pour témoigner de certaines activités.**

de 16 000 ans. Ces peintures, qui racontent des scènes de chasse ou des rituels, sont de véritables témoignages tracés de la main de l'homme. Ne pas oublier non plus les empreintes de pieds ou de mains imprimées sur les sols argileux. Ces lieux font l'objet de moyens de conservation exceptionnels pour leur transmission aux générations

futures, ainsi que de programmes d'étude à l'échelle internationale.

L'archéologue donc cherche à connaître ces populations par l'étude de leurs traces matérielles dans les endroits qu'elles ont occupés: habitats, lieux cultuels, campements de chasse (sites magdaléniens de Neuchâtel-Monruz et Hauterive-Champréveyres), lieux d'extraction et d'exploitation de pierres rares (carrières néolithiques des jades

«Ce n'est pas l'écrit qui définit l'histoire.»

alpins au Mont Viso), lieux de passage (cols, gués, pont celtique de Cornaux-Les Sauges), etc. Selon les époques et les lieux, ces traces peuvent être des artefacts divers, par exemple des outils du quotidien comme des couteaux, des poteries, des armes, des parures ou objets cultuels, des restes d'habitations (en défenses de mammoths, pierre, bois, terre glaise), des foyers avec leurs restes de nourriture, des vestiges de moyens de transport (roues, épaves de bateaux, travois), mais aussi les propres restes humains de ces populations (parties de squelettes, momies parfois intactes dans des cas exceptionnels comme celui d'Ötzi).

En plus de l'étude des artefacts, l'archéologue doit collaborer avec des scientifiques d'autres disciplines pour comprendre le contexte environnemental: études sur le climat, la végétation, la faune etc.

**La fouille, une pratique destructive (et subjective)**

L'étude des artefacts commence par des fouilles archéologiques. Chaque fouille répond à une stratégie de recherche: on ne fouille pas de la même manière suivant la stratégie que l'on mène.

1 Kipman, Simon-Daniel (2013), *L'oubli et ses vertus*, Paris: Albin Michel, p. 27.

2 *Télérama* n° 3471 du 23 au 29 juillet 2016.

C'est souvent une succession de choix opérés par l'archéologue, en fonction des délais accordés. En France par exemple, les fouilles archéologiques se partagent en deux catégories :

– les fouilles d'urgence, qui, comme leur nom l'indiquent, interviennent à l'occasion de découvertes fortuites lors de travaux de construction, de drainage, de destruction de bâtiment, d'aménagements agricoles. L'archéologue intervient alors en urgence et doit libérer le terrain le plus rapidement possible. Il s'agit alors de «sauver les meubles» en identifiant la période chronologique concernée grâce aux artefacts recueillis, à la prise d'échantillons (graines, charbons datables) et identifier les structures (habitats, foyers, sépultures).

Une fois ces premières constatations établies, et suivant l'importance de l'enjeu, peut alors intervenir :

– la fouille programmée, c'est-à-dire un projet sur le long terme pour étendre la surface à fouiller, en surface et en profondeur, afin de faire une véritable étude. Ces recherches pourront alors faire partie d'un véritable programme à long terme autour d'un thème bien défini : par exemple l'étude des «villages lacustres au bord des lacs alpins du V<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.» ou «des sépultures en grotte en Europe occidentale au Néolithique».

Nous voyons là que les enjeux ne sont pas les mêmes et vont entraîner une réflexion différente tout au long du processus de fouille, qu'il s'agisse d'un simple diagnostic chronologique ou d'une recherche incluant les dimensions sociales, économiques et religieuses d'une population disparue et dont ne nous est parvenue qu'une part réduite des témoins de ses activités. Dans ce cas, rien ne sera laissé au ha-

### Une fouille archéologique détruit l'objet de son étude.

sard et la moindre graine, le plus petit ossement ou éclat de silex, sera minutieusement conservé, observé, étudié.

Enfin, n'oublions pas qu'une fouille archéologique détruit l'objet de son étude. Il ne sera donc pas possible de refouiller là où on a fouillé, d'où l'importance de bien documenter le chantier au fur et à mesure pour que d'autres archéologues, par la suite, puissent reprendre des études avec de nouvelles questions.

### Traces involontaires et reconstitution du passé

À l'inverse de l'historien qui étudie des écrits comme autant de traces plus ou moins conscientes laissées pour se souvenir d'un droit ou d'une décision,

l'archéologue étudie donc des traces involontaires laissées – on pourrait dire oubliées – par les groupes humains qui nous ont précédés. À l'exception peut-être des peintures rupestres et des monuments funéraires visibles souvent de loin (tumulus, stèles, dolmens et menhirs), la plupart des vestiges étudiés par les archéologues n'étaient à l'origine pas prévus pour durer.

Comment comprendre cette distinction entre trace consciente et trace involontaire que nous pouvons laisser derrière nous ? Imaginons qu'un chercheur du futur s'intéresse à nos sociétés en étudiant uniquement nos vestiges matériels : les fondations de nos immeubles et éventuellement quelques tuiles et briques qui n'ont pas été recyclées, les restes de notre vaisselle et de nos couverts, des objets métalliques comme des trombones, des clous, des clefs, des épingles de nourrice, éventuellement une tête de marteau et un thermos, des objets rapportés de nos vacances comme de jolis cailloux ou des coquillages, exceptionnellement un morceau de jean et de veste polaire. Pas certain que notre chercheur du futur comprenne avec ces restes toute la vie et les activités du président des États-Unis, alors qu'aujourd'hui nous connaissons sa façon de parler par des émissions audiovisuelles, que nous voyons comment il motive ses troupes par de nombreux messages laissés sur les médias sociaux, que nous sommes conscients de l'importance qu'il a dans le monde en lisant des rapports sur ses actions, etc.

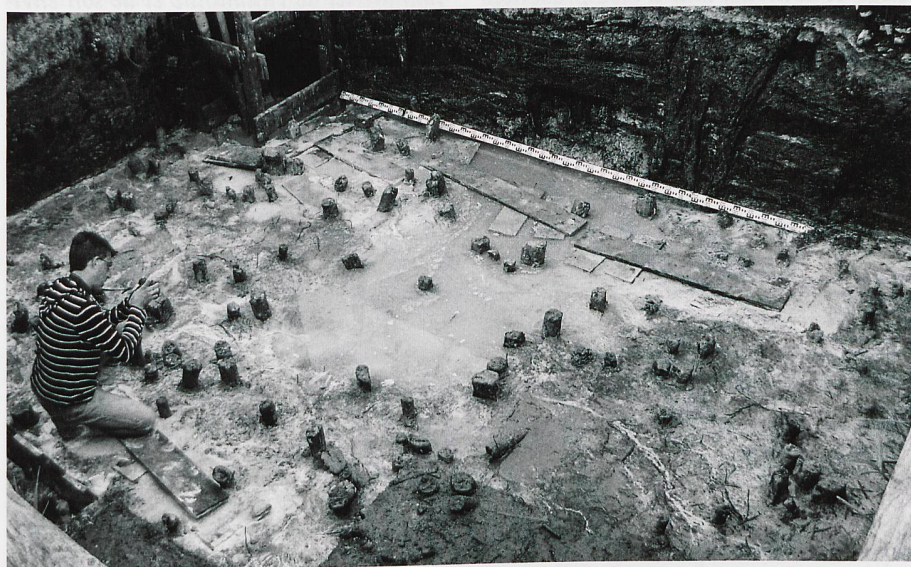
L'archéologue tente de reconstituer le passé à partir de ces traces involontaires qui nous apprennent certains pans de la vie des populations étudiées, rarement ce qu'elles ont voulu laisser volontairement comme témoignage de leur existence.

### Des sites plus riches que d'autres

Néanmoins, il existe des sites archéologiques bien plus riches d'enseignement que d'autres.

Prenons le cas des cités lacustres, ces villages construits en bord de lacs et qui concernent tout l'arc alpin entre le VI<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> millénaires av. J.-C.

Le milieu humide, privé d'oxygène (milieu anaérobie), a favorisé la conservation exceptionnelle de milliers d'arte-



Ill. 1: Village néolithique en cours de fouille à Clairvaux VII. 39–37<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La stratigraphie verticale s'apparente à un livre dont on lit les pages l'une après l'autre (mais dans le sens inverse de la chronologie, c'est-à-dire des périodes les plus récentes, en haut, vers les plus anciennes, en bas). L'archéologue détruit donc son objet d'étude au fur et à mesure qu'il progresse. (Cliché : Pétrequin/CRAVA)



Ill. 2: Fragment de sparterie de Clairvaux XIV. 38<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La découverte de fragments de textiles et de sparteries est toujours un moment d'émotion pour l'archéologue qui se trouve subitement face à face avec l'artisan de tels objets, mais cet artisan a disparu depuis près de 60 siècles.

(Cliché: Pétrequin/CRAVA)

faits liés à la vie quotidienne des premiers cultivateurs du Néolithique: éléments d'architecture (pieux de fondation des maisons, planchers, éléments de couverture), outillage en bois (manches d'outils, outillage en os et en bois de cerf), restes alimentaires (céréales, graines, ossements issus de la consommation d'animaux provenant de l'élevage et de la chasse), témoins de la vie quotidienne (poteries, textiles, vanneries), etc.

La liste est longue de ces artefacts qui témoignent des activités de ces premiers agriculteurs installés en bordure des lacs de l'arc alpin.

Cette pléthore de vestiges n'est cependant pas sans poser problème aux archéologues: que faut-il garder? Préserver? Restaurer? Montrer au public?

### Choisir les vestiges à préserver

Le choix de préserver certains restes au détriment d'autres doit être motivé par une problématique réfléchiée et cohérente. Tout garder n'est matériellement pas possible. Par exemple, les milliers de pieux provenant des fouilles lacustres des grands sites suisses (Auvernier, Cortaillod, Twann), qui repré-

sentent des centaines de mètres cubes, ont tous été prélevés et étudiés. La dendrochronologie, à partir de l'étude des cernes de croissance des bois, a permis de déterminer la date d'abattage des arbres, donc la chronologie des constructions ainsi que les changements climatiques et environnementaux. Mais seules les pièces d'architectures remarquables ont été conservées à l'aide de traitements en laboratoire, longs et coûteux, afin d'être présentés au public dans un cadre muséographique: éléments d'architecture, pièces de bois présentant des traces de travail, mortaises, pirogues, bateaux.

Il en est de même pour un certain nombre de vestiges, depuis les plus modestes, comme les accumulations de pommes séchées, de céréales, de sédiments riches en informations sur les pratiques alimentaires (graines, ossements humains et animaux, excréments), qui une fois étudiés, ne peuvent être conservés, faute de place ou d'infrastructures adaptées (frigos, chambres froides, etc.).

### Exploitation et réexploitation des vestiges conservés

De même que les archivistes conservent des archives en vue de leur utilisation primaire par leurs producteurs et, après

tri, leur utilisation secondaire par les chercheurs, l'archéologue ne conserve pas des vestiges matériels uniquement pour la beauté du geste. Le stockage de ces témoins de l'activité humaine, datés parfois de plusieurs milliers d'années, représente une mine d'informations non seulement pour les archéologues d'aujourd'hui, mais pour les générations futures, en fonction des problé-

**Le choix de préserver certains restes au détriment d'autres doit être motivé par une problématique cohérente.**

matiques et des méthodologies renouvelées. Il y a seulement un siècle, qui aurait pu prédire par exemple l'apport des études génétiques sur les ossements humains (recherches ADN) sur la connaissance des mouvements migratoires à travers l'Europe?

### Les musées: structures de conservation et de valorisation

Outre d'offrir des espaces de conservation et de restauration, les musées bénéficient en premier lieu au public en valorisant les résultats des études consacrées aux vestiges archéologiques.

*«Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation.»<sup>3</sup>*

Ainsi, les connaissances sur le passé sont vulgarisées. Mais tous les objets conservés ne peuvent être montrés au public. Pour monter une exposition, les muséologues doivent faire des choix en suivant un scénario adapté à un large public.

Il se crée des millions de sortes ou formes nouvelles d'objets chaque année, sans parler de ceux qui sont «déjà là». Faut-il tout conserver? La crise des musées de sociétés révèle un problème de quantité: surabondance d'objets, difficulté de les ordonner, raisonner, classer, ranger, déposer. Ces crises signalent en tout cas la panique, dans notre civilisation, de la moindre disparition des choses (mais aussi l'incohérence de l'obsolescence programmée).

3 Définition donnée par le Conseil international des musées ICOM.



Ill. 3: Reconstitution d'une maison néolithique à Chalain. L'archéologie expérimentale s'appuie sur les données de fouilles pour proposer une lecture plausible de la vie quotidienne au Néolithique. Tous les vestiges retrouvés lors de la fouille sont alors mis à contribution pour approcher une réalité passée. (Cliché: Pétrequin/CRAVA)

Que faire des objets? Que faut-il garder, que faut-il jeter? Pourquoi des musées? Comment faire un nouveau musée? Que faut-il y montrer? Comment imaginer ses nouvelles fonctions? Y a-t-il d'autres solutions que la solution muséale? Ce sont les questions que l'on peut se poser avec l'apparition en ce début de siècle de grosses machineries muséales dans les principales villes d'Europe.

Aujourd'hui, toute production humaine est susceptible de devenir un élément du patrimoine méritant d'être

conservé, valorisé et diffusé. Pour autant, faut-il tout garder? Faut-il conserver malgré tout? Et, si oui, comment et à quel prix?

L'élargissement de la notion de patrimoine, l'intérêt accru pour des domaines tels que les sciences naturelles, les sciences et techniques, l'ethnologie élargissent les champs d'intervention des conservateurs et des restaurateurs désormais confrontés aux grandes séries, aux multiples et à des matériaux d'une diversité sans limite. D'où la nécessité de s'interroger plus que jamais sur ce que l'on conserve et par quels moyens.

### Ne rien laisser au hasard

Ainsi, de quelques traces matérielles du passé laissées involontairement par nos prédécesseurs, seule une petite partie a été conservée jusqu'à nous en fonction des conditions de conservation (même dans le cas très riche des cités lacustres). Sur ces quelques restes conservés et étudiés par les archéologues et les disciplines voisines au moment des fouilles, seuls quelques-uns seront volontairement préservés pour témoigner du passé auprès des populations futures. Enfin, de ce peu de vestiges préservés, seule une minorité ira rejoindre les vitrines de nos musées.

Quelle que soit la quantité de traces étudiée par l'archéologue, celui-ci arrive à aborder le passé à partir de sa stratégie de recherche et des questions qu'il se pose. Nul besoin d'avoir une pléthore de documents pour arriver à reconstruire une vision de la vie de populations parfois très lointaines. De toute façon, ces populations ne sont

plus là pour nous dire que nous faisons complètement fausse route dans leur compréhension ...

### Des regrets malgré tout?

Finally, malgré la profusion toute relative de vestiges sur certains sites, est-ce que le préhistorien ne regrette pas certains manques? Que nous n'ayons aucun enregistrement audiovisuel du chef d'un village par exemple? Aucun témoignage des manifestations festives ou sportives de ses habitants? Aucun récit des grands bouleversements vécus par eux? Aucune photographie de leur famille et de leurs animaux de compagnie? Aucun tableau des différents endroits que ces habitants ont visité? Peut-être que l'archéologue ne se pose pas ces questions, tant l'émotion est grande, en fouillant, de retrouver des restes ténus et anodins qui ont traversé le temps comme par hasard pour venir nous raconter l'histoire que l'on a envie de se raconter.

Contact: [annemarie.petrequin@free.fr](mailto:annemarie.petrequin@free.fr)  
et [gk@arbido.ch](mailto:gk@arbido.ch)

Anne-Marie Pétrequin est archéologue, spécialiste des sites lacustres du Néolithique, en particulier ceux de Chalain et de Clairvaux-les-Lacs dans le Jura français. Elle est chercheur à la Maison des Sciences de l'homme et de l'Environnement C.N. Ledoux (CNRS et Université de Franche-Comté) et au Centre de recherche archéologique de la Vallée de l'Ain (CRAVA) dans le Jura français. Auteur avec Pierre Pétrequin de nombreuses publications et films sur le Néolithique, l'archéologie expérimentale et l'ethno-archéologie, elle a également participé à l'inscription des sites lacustres au patrimoine mondial de l'Unesco.

Gilliane Kern est historienne et archiviste, mais a étudié auparavant l'archéologie. Dans ce cadre, elle a fouillé des sites lacustres à Neuchâtel et dans le Jura français et a animé pendant plusieurs étés l'exposition consacrée aux «Hommes des lacs» à Clairvaux-les-Lacs.

## ABSTRACT

*Wenn Schriftliches fehlt: Wie man Spuren der Vergangenheit findet, zum Sprechen bringt und bewahrt*

Wie gelingt es dem Prähistoriker, ohne schriftliche Dokumente die Vergangenheit zu verstehen? Gleichet seine Art der Vergangenheitsrekonstruktion jener von Historikern? Wie extrahiert er aus gefundenen Spuren sinnvolle Informationen? Und was unternimmt er anschliessend, um ebendiese Spuren für andere Forscher zu konservieren, damit sie in der Folge wieder in diese materiellen «Archive» eintauchen können? Dieser Artikel geht auf die Besonderheit der «Archive» ein, die aus archäologischen Ausgrabungen hervorgegangen sind; die Dokumentation von Ausgrabungen (da diese wesensgemäss destruktiv sind), der Reichtum gewisser archäologischer Stätten und die Wahl der Konservierung von gewissen Relikten auf Kosten von anderen sowie schlussendlich die Rolle von Museen bei der Erhaltung dieser Zeugnisse der Vergangenheit.

# Destructions et consultations d'archives: le cas des documents sur la Suisse de 1933 à 1945

Marc Perrenoud, collaborateur scientifique, Service historique du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE)

**Les destructions d'archives constituent à la fois des pertes irrémédiables et des risques constants pour les recherches historiques. Les impossibilités de consulter les dossiers multiplient les obstacles qui peuvent aussi être causés par les lacunes ou l'inexistence des inventaires et des instruments de recherche.**

La destruction d'archives constitue une réalité et une menace, car les analyses historiques se fondent sur des archives.

On pourrait considérer que les historiens souhaitent que toutes les archives soient conservées et que leur consultation soit libre. C'est une vision simpliste comme le cas des documents sur la Suisse de 1933 à 1945 peut le montrer.

La Deuxième Guerre mondiale fut caractérisée par la destruction industrielle et systématique d'êtres humains. Elle fut aussi une période de destruction d'archives, notamment quand la défaite du «Reich de mille ans» devient de plus en plus évidente. Même si d'innombrables archives furent détruites en Allemagne en 1945, les Alliés purent sauvegarder et archiver des documents.

On sait que les dossiers allemands contenaient des textes qui révélaient que les relations germano-suissees n'étaient pas celles que la mémoire collective mise en place dès la fin de la guerre a propagées. Cette situation amène le Conseil fédéral à ouvrir ses archives à Carl Ludwig pour rédiger un rapport sur la politique suisse face aux réfugiés, sur la base des sources consultables à l'étranger et en Suisse. Ce rapport sera publié en 1957.<sup>1</sup> Or, Ludwig s'est basé sur des documents et fichiers qui ont ensuite été détruits par des services de l'administration fédérale.<sup>2</sup>

Par la suite, la publication par les Alliés des documents allemands provoqua des réactions en Suisse où certaines personnalités auraient peut-être préféré que ces documents aient été détruits avant le 8 mai 1945.<sup>3</sup> Les révélations d'informations inédites poussent le Conseil fédéral à mandater le professeur Edgar Bonjour pour rédiger une histoire de la neutralité pendant la Seconde Guerre mondiale. Seul historien autorisé à consulter des dossiers encore soumis aux délais légaux de protection, Bonjour publie son rapport en 1970. Ce volumineux ouvrage ne traite guère des problèmes économiques et financiers qui deviendront des enjeux centraux des débats dans les années 1990. La chute du mur de Berlin et la fin de l'URSS provoquent la réapparition d'archives qui étaient considérées comme ayant été détruites, notamment les dossiers des autorités chargées de l'écono-

mie et des finances du III<sup>e</sup> Reich. Saisies à Berlin en 1945, ces archives avaient été transférées à Moscou et conservées dans le plus grand secret. Il faudra donc attendre les années 1990 pour qu'elles soient consultables.

Dans ce contexte, les problèmes posés par les relations économiques et financières avec l'Axe deviennent l'enjeu de débats très intenses en Suisse. Pendant des décennies, le secret bancaire fut un obstacle insurmontable pour les analyses historiques des établissements financiers.<sup>4</sup> De fortes pressions amènent le Parlement à approuver le 13 décembre 1996 l'arrêté fédéral qui crée la «Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale» (CIE) (qui sera présidée par Jean-François Bergier).<sup>5</sup> L'article 4 de l'arrêté fédéral interdit de détruire les pièces susceptibles de servir les recherches, de les transférer à l'étranger ou d'en compliquer la consultation d'aucune autre manière. L'article 5 précise que les

**Le secret bancaire fut un obstacle insurmontable pour les analyses historiques des établissements financiers.**

membres de la CIE et leurs collaborateurs ont le droit de consulter tous les documents qui peuvent être utiles à leurs recherches et que ce droit prime toute obligation légale ou contractuelle de garder le secret.<sup>6</sup>

Malgré cet arrêté fédéral, des destructions d'archives bancaires vont être révélées en janvier 1997: un veilleur de nuit attentif, Christoph Meili, sauve in extremis de la déchiqueteuse des documents pertinents; il s'agissait entre autres de procès-verbaux de la Banque Fédérale, que ses affaires avec l'Allemagne l'avaient conduite à la faillite en 1945 et dont les actifs avaient été repris par l'ancienne UBS. Les documents voués à la destruction concernaient en particulier des immeubles à Berlin entre 1930 et 1940, puis après 1945.<sup>7</sup>

Pour rédiger ses analyses, la CIE fut confrontée aux conséquences des des-

1 Ce rapport est disponible en ligne: [dodis.ch/17417](http://dodis.ch/17417).

2 Cf. KOLLER Guido, «Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges», *Studien und Quellen*, vol. 22, 1996, en part. pp. 77–80. [en ligne], <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/detailView.do?id=80000195#1> (consulté le 14.07.2016). Sur les destructions d'archives, cf. notamment pp. 58, 72–84.

3 Sur les réactions en Suisse, cf. ZALA Sacha, *Gebändigte Geschichte. Amtliche Historiographie und ihr Malaise mit der Geschichte der Neutralität. 1945–1961*, Bern: EDMZ, 1998, (Dossier des Schweizerischen Bundesarchivs, 7).

4 PERRENOUD Marc, «Secret des affaires et identité nationale. Les archives bancaires sur la Suisse à l'époque du national-socialisme», *Revue suisse d'histoire*, vol. 53, 2003, pp. 329–337.

5 Sur le mandat, l'organisation et les rapports de la CIE, cf. son site: [www.uek.ch](http://www.uek.ch).

6 PERRENOUD Marc, «Les banques suisses, les archives et la Seconde Guerre mondiale», In: CERUTTI Mauro et al. (ed.), *Penser l'archive*, Lausanne: Antipodes, 2006, pp. 231–253.

7 Cf. MAILLARD Alain, «Christoph Meili: 'J'aurais dû remettre les documents d'UBS à la presse'» [en ligne], 2016, <<http://www.sept.info/christoph-meili-aujourd'hui-pren-drais-photos>> (consulté le 12.07.2016).

tructions d'archives. Pour le rapport intermédiaire sur l'or, publié en 1998, une des difficultés fut la disparition après 1948 des documents originaux de la Reichsbank. Saisis en 1945, ces documents restitués à la République fédérale d'Allemagne ont disparu.

Pour le rapport intermédiaire sur les réfugiés, les destructions constatées dès 1996 et les lacunes de la documentation ont posé des problèmes.<sup>8</sup>

Dans son rapport final publié en 2002, la CIE évoque les difficultés à cause des masses immenses d'archives. «Chaque entreprise décide selon des critères qui lui sont propres ce qu'elle entend conserver ou non. Les documents que nous, historiens, regardons comme des sources pour notre travail ont pour les entreprises qui les détiennent un autre sens, un autre intérêt. Ils ne livrent pas forcément une version neutre, «innocente» des faits auxquels ils se rapportent; ils tendent à situer ces faits dans une perspective donnée. [...] La valeur documentaire des sources privées est donc relative. Elle n'en est pas moins immense. Ces sources introduisent dans les mécanismes de décision des entreprises; elles permettent une approche différenciée du développement historique dans toute sa complexité. A condition toutefois de bien

distinguer les perspectives et les motifs de chacun des protagonistes, dont les témoignages peuvent diverger singulièrement. C'est ce que montrent de façon exemplaire les sources de l'affaire dite Interhandel, du nom de cette holding financière qui fit couler tant d'encre. Suisses, allemands ou américains, les documents qui s'y rapportent présentent une tout autre coloration – ce qui a conduit à des interprétations opposées, en fonction des intérêts des par-

«Difficultés créées notamment par l'existence d'un double niveau, asymétrique, de l'information.»

ties. Or l'examen de cette affaire à partir des archives de la société a abouti à cette constatation décevante: l'Union de Banques Suisses, qui avait acquis Interhandel et ses archives dans les années 1960, fit détruire quelque 90% de celles-ci en 1994. [...] L'expérience que nous venons d'évoquer incite à la prudence. Chacun sait que toutes les archives, publiques ou privées, sont soumises à évaluation, donc à des éliminations – routinières, fonctionnelles, mais aussi parfois préméditées.

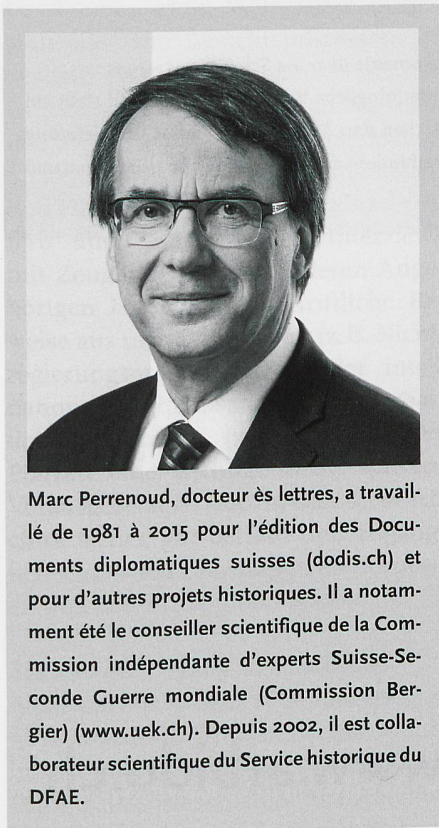
S'agissant des administrations publiques de Suisse, le traitement de leurs archives est en général transparent, l'accès réglé légalement et valable pour tous. Une grande partie de la paperasse produite, répétitive, est détruite; mais tous les domaines importants de l'activité de l'Etat demeurent solidement documentés. [...] L'état des archives des entreprises suisses est passablement disparate. On ne saurait s'attendre à ce que ces entreprises conservent intégralement toute la masse de papiers que produit leur gestion. La législation sur les sociétés les oblige à garder les actes concernant leurs affaires courantes pendant dix ans; passé ce délai, ils peuvent être détruits. [...] Nous avons constaté à cet égard une grande diversité de comportements de la part de compagnies bancaires, d'assurances ou industrielles comparables par leur taille et leur mode de gestion; et par conséquent, nous avons découvert des archives fort inégales en volume et en qualité. [...] Fusions ou reprises ont pu conduire à des destructions systématiques ou à des pertes accidentelles; la tendance générale à réduire les frais de gestion a pu induire à renoncer à l'entretien d'archives ou de bibliothèques d'entreprises. Nous sommes

donc confrontés à bien des lacunes; et l'accès à ce qui reste est souvent mal commode. Les matériaux ont été parfois accumulés sans être répertoriés; l'établissement d'inventaires, s'il a été entrepris, a pu être interrompu ou négligé. La mémoire de l'entreprise s'est évanouie, tant celle de sa propre histoire que les archives qui auraient pu la conserver. [...] Car au-delà des destructions d'archives arbitraires, par manque de place et surtout de sensibilité à leur richesse patrimoniale, il y a eu aussi élimination programmée de documents jugés compromettants. [...] Il serait naïf de ne pas compter avec des éliminations de cette sorte dans notre évaluation de l'état des sources. Mais à l'inverse, il serait vain de tomber dans le piège d'une théorie de la conspiration et de croire les entrepreneurs systématiquement occupés à effacer derrière eux les traces de leurs affaires. C'est plutôt le hasard que notre expérience des archives d'entreprises met ici en cause. Car

L'accumulation de papiers sans inventaires et sans indexation s'avère aussi très problématique.

nombre de pièces, d'indices, subsistent, qui souvent révèlent des cas sur lesquels on se serait attendu à ce que les responsables fassent silence. La Commission n'a vu aucune raison de suspecter tout le monde. Mais elle n'en avait pas davantage de récompenser des éliminations en renonçant, faute de sources, à aborder des questions qui lui semblaient pourtant pertinentes. Face à de telles situations, nous avons tout mis en œuvre pour substituer aux sources défaillantes des informations empruntées à d'autres fonds. [...] Il reste à relever ici quelques autres difficultés que la Commission a rencontrées sur son chemin. D'abord, celle de la masse des sources. [...] Pour notre travail, c'est surtout l'identification et

8 FLEURY Michèle et PERRENOUD Marc, «Sources et méthodes de la Commission Indépendante d'Experts : Suisse – Seconde Guerre mondiale», In: Le passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale. Sources et méthodes. Actes de la Table ronde organisée aux Archives d'Etat de Genève le 24 novembre 2000, Genève: Archives d'Etat, 2002, pp. 113–126.



Marc Perrenoud, docteur ès lettres, a travaillé de 1981 à 2015 pour l'édition des Documents diplomatiques suisses (dodis.ch) et pour d'autres projets historiques. Il a notamment été le conseiller scientifique de la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale (Commission Bergier) (www.uek.ch). Depuis 2002, il est collaborateur scientifique du Service historique du DFAE.

*l'exploitation des sources privées pertinentes qui se sont révélées complexes: celles des entreprises et celles des organisations faitières. Il s'avéra très vite que malgré les lacunes, c'est une masse de matériaux qui nous attendaient. Comment s'y retrouver dans cet ensemble très hétérogène, fragmentaire, dispersé, en général non ordonné et dépourvu d'inventaires dressés professionnellement? Quelques exceptions pourtant ont offert une recherche facilitée; les archives historiques de quelques grandes compagnies sont gérées par un personnel qualifié. Mais tant d'autres au contraire ont été trouvées dans un état déplorable. Il fallut commencer par ôter la poussière, mettre un peu d'ordre. Dans bien des cas, les responsables eux-mêmes ignoraient tout de ce qu'ils conservaient. [...] A défaut d'inventaires plus ou moins complets, c'est au savoir du personnel qu'il faut pouvoir se fier: il détient en général la «clef» qui permet de s'aventurer dans la richesse – ou le chaos – des sources et de dresser un plan de la recherche. Là, les difficultés ont pu nous accompagner jusqu'au dernier moment. Difficultés créées notamment par l'existence d'un double niveau, asymétrique, de l'information.*

*Les quelques compagnies qui ont voué une attention constante à leurs archives et disposent ainsi d'un fonds riche et ordonné doté d'inventaires commodes ont été évidemment fort utiles pour le travail de la Commission. Elles ont permis de reconstituer des transactions très complexes et de démontrer la nature des échanges financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays de l'Axe. On peut comprendre que ces compagnies ressentent un certain malaise. N'ont-elles pas le sentiment que leur effort pour tenir des archives impeccables se retourne aujourd'hui contre elles et les expose davantage à travers les études que la Commission a pu réaliser à partir de cette documentation de qualité? Tandis que d'autres entreprises paraissent échapper à un examen critique parce qu'elles ne disposent plus de leur mémoire historique ou n'en ont pas la clef. Or tel n'est pas le cas dans la perspective que la Commission a adoptée. Elle a disposé en effet d'autres moyens que les seules archives d'entreprises. Par exemple la surveillance serrée que les Alliés exercèrent pendant la guerre sur les entreprises qu'ils soupçonnaient de mener des affaires contraires à leur intérêt a laissé de nombreux indices. [...] De sorte*

*que nos recherches n'ont pas épargné telle entreprise pour la seule raison qu'elle n'a pas conservé elle-même les traces de son passé: ces traces peuvent se retrouver ailleurs.»<sup>9</sup>*

C'est ainsi que la CIE indique que les destructions de documents posent de graves problèmes, mais que l'accumulation de papiers sans inventaires et sans indexation s'avère aussi très problématique. Pour les analyses historiques, la gestion des archives selon des critères professionnels et par des personnes qualifiées est donc indispensable. L'absence de traces et l'extrême abondance de papiers sont deux risques pour les recherches. La préservation des archives et le droit de les consulter sont essentiels dans les processus d'apaisements qui doivent suivre les conflits. C'est pourquoi le DFAE soutient notamment à l'archivage des dossiers de la police politique au Guatemala.<sup>10</sup> Préserver les traces du passé, c'est aussi contribuer à comprendre le passé et à préparer l'avenir.

Contact: marc.perrenoud@eda.admin.ch

9 CIE, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale*, Zurich: Pendo, 2002, pp. 34–40.

10 Cf. *Dealing with the past*, Politorbis, n° 50, 2010, en particulier les articles de MÔ BLEEKER et Trudy PETERSON. <[https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/en/documents/publications/Politorbis/politorbis-50\\_EN.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/en/documents/publications/Politorbis/politorbis-50_EN.pdf)> (consulté le 12.07.2016).

## ABSTRACT

*Zerstörte Archive, genutzte Archive – Dokumente über die Schweiz 1933–1945*

Die Zerstörung von Archivgut hat unwiederbringliche Verluste zur Folge und stellt ein konstantes Risiko für historische Recherchen dar. Auch Lücken in der Überlieferung oder fehlende Inventare und Findmittel verhindern die Auswertung von Unterlagen und Dossiers.

[ a [ r [ b | i ] d ] o ]

Newsletter arbido → [www.arbido.ch](http://www.arbido.ch)



# Archive und Vergangenheitsarbeit: Erfahrungen aus Tunesien und den Philippinen

Nicola Diday, Program Officer Dealing with the Past, swisspeace, Schweizerische Friedensstiftung

**Archive mit Dokumenten, die Menschenrechtsverbrechen beweisen, sind essenziell für die Vergangenheitsarbeit. Doch wie weiter, wenn der Zugang zu solchen Dokumenten verwehrt bleibt? Wie können durch Krieg und Naturkatastrophen bedrohte Archive mit wichtigen Beweisen für die Vergangenheitsarbeit gesichert werden? Solche Fragen stehen im Zentrum des Projektes Archive und Vergangenheitsarbeit, einem gemeinsamen Projekt der Schweizerischen Friedensstiftung, swisspeace, dem Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA und dem Schweizerischen Bundesarchiv.**

Nach einem bewaffneten Konflikt oder einer Diktatur gibt es oft eine Vielzahl von verschiedenen Narrativen und «Wahrheiten» zu den Ursachen und Geschehnissen des vergangenen Unrechts. Für eine nachhaltige Aufarbeitung der Vergangenheit, beispielsweise im Rahmen einer Wahrheitskommission oder von Gerichtsprozessen, ist deshalb eine solide dokumentarische Grundlage mit Fakten zu den begangenen Menschenrechtsverletzungen, den Strukturen, die diese begünstigt haben und Hinweisen zu den Tätern und Opfern unerlässlich. Neben Interviews mit Zeugen, Opfern und deren Angehörigen können hier schriftliche Beweise aus nicht staatlichen (z.B. Nichtregierungsorganisationen oder internationalen Organisationen) oder staatlichen Archiven (z.B. Militär oder Polizei) eine wichtige Rolle spielen. Vorausgesetzt ist jedoch, dass diese Archive sicher, gut betreut und zugänglich sind, wie Erfahrungen aus Tunesien und den Philippinen zeigen.

## **Schwieriger Zugang zu staatlichen Archiven: Suche nach Alternativen**

2014 wurde in Tunesien eine Wahrheitskommission (Instance Vérité et Dignité, IVD) geschaffen. Ihre Aufgabe ist es, Menschenrechtsverletzungen,

welche unter vergangenen Regimen zwischen 1955 und 2013 begangen wurden, zu untersuchen, insbesondere Verbrechen unter Ben Ali, der Tunesien von 1987 bis 2011 autokratisch regierte. Die Wahrheitskommission soll bestimmen, wie die Opfer entschädigt werden und wie das schwierige Erbe der Diktatur aufgearbeitet werden kann.<sup>1</sup>

Um der Wahrheitskommission den Zugang zu Informationen und Beweisen, die für die Aufarbeitung der Verbrechen von Bedeutung sein könnten, zu erleichtern, wurde sie per Gesetz dazu befugt, alle privaten und öffentlichen Archive einzusehen.<sup>2</sup> Trotz intensiver Bemühungen wurde den Kommissionsmitgliedern bis jetzt aber noch keinen Zugang zu den Archiven der Polizei und des Präsidialamtes gewährt. Darin werden wichtige Beweise zu den korrupten Machenschaften des Ben-Ali-Clans und den Menschenrechtsverletzungen der Polizei an der tunesischen Bevölkerung vermutet.

Dies ist kein Einzelfall. In vielen Kontexten gestaltet sich der Zugang zu staatlichen Archiven und insbesondere zu Archiven von Polizei, Militär oder Gerichten als schwierig. Nach einem bewaffneten Konflikt oder dem Sturz einer Diktatur sind oft noch dieselben Eliten in den staatlichen Institutionen an der Macht. Zudem werden Polizei und Militär nicht selten nur ungenügend reformiert. Der Widerstand solcher Institutionen, ihre Archive zu öffnen, die allenfalls auch eigene Verbrechen belegen und somit Gerichtsprozesse nach sich ziehen können, ist daher meist gross.

Wenn die Türen von staatlichen Archiven für die Vergangenheitsarbeit verschlossen bleiben, sind Dokumente von nationalen zivilgesellschaftlichen oder internationalen Organisationen eine wichtige Alternative. Im Fall von Tunesien haben zahlreiche Nichtregierungsorganisationen und internationale Organisationen über Jahre akribisch Menschenrechtsverletzungen dokumentiert, die unter den verschiedenen Regimen begangen wurden. swisspeace unterstützt die Wahrheits-

kommission in Tunesien deshalb unter anderem darin, eine Übersicht über die relevanten Archivbestände im In- und Ausland zu bekommen.

## **Philippinen: wichtige Archive für die Vergangenheitsarbeit in Gefahr**

In den Philippinen laufen zurzeit verschiedene Bemühungen, vergangenes Unrecht aufzuarbeiten. Zum einen wurde 2014 im Rahmen des Friedensvertrages zwischen der philippinischen Regierung und der Islamischen Befreiungsfront der Moros (MILF)<sup>3</sup> eine Kommission für Vergangenheitsarbeit und Aussöhnung (Transitional Justice and Reconciliation Commission, TJRC)<sup>4</sup> geschaffen. Die Kommission hat kürzlich einen Bericht veröffentlicht mit Empfehlungen, wie der seit den 1970er-Jahren andauernde blutige «Bangsamoro-Konflikt» in Mindanao aufgearbeitet und was zur Aussöhnung der Konfliktparteien beigetragen werden könnte.<sup>5</sup>

Zum anderen werden derzeit gegen 75 000 Anträge auf Entschädigungszahlungen für die Opfer von Menschenrechtsverletzungen während der

- 1 Mehr Information zur Wahrheitskommission und ihrem Mandat auf: <http://www.ivd.tn/fr/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 2 Der Artikel 40 des Gesetzes zur Transitionaljustiz in Tunesien (Lois sur la justice transitionnelle en Tunisie) gibt der IVD weitgehende Kompetenzen betreffend den Zugang zu Archiven «Pour accomplir de ses missions, l'instance dispose des prérogatives suivantes : l'accès aux archives publiques et privés (sic !) nonobstant toutes les interdictions prévues par la législation en vigueur, [...]» (<http://www.legislation-seculte.tn/fr/node/32961>) (Zugriff am 27.07.2016).
- 3 Die MILF setzt sich für einen unabhängigen muslimischen Staat im Süden der Philippinen ein.
- 4 Mehr Informationen zur TJRC finden sich auf: <http://tjrc.ph/> (Zugriff am 28.07.2016).
- 5 Der Bericht ist auf der Website des TJRC einsehbar: [http://tjrc.ph/skin/vii\\_tjrc/pdfs/report.pdf](http://tjrc.ph/skin/vii_tjrc/pdfs/report.pdf) (Zugriff am 27.07.2016).

Regierungsperiode von Präsident Ferdinand Marcos (1972–1986) geprüft.<sup>6</sup>

Menschenrechtsorganisationen in den Philippinen haben umfangreiche Archive mit detaillierten Beweisen für Menschenrechtsverletzungen während der Marcos-Diktatur und dem Konflikt in Mindanao angelegt. Diese Dokumente – unter anderem Interviews mit Opfern der Gräueltaten, medizinische Atteste zu Folterungen und Todesurkunden – können zur Wahrheitsfindung beitragen und allenfalls auch in Gerichtsprozessen gegen mutmassliche Täter verwendet werden. Sie sind ebenfalls wichtig, weil sie von Opfern der Marcos-Diktatur und ihren Angehörigen eingesetzt werden können, um ihren Antrag auf Entschädigung glaubhaft zu machen. Darüber hinaus können sie dereinst auch in Gedenkstätten und Museen verwendet werden, um die Gesellschaft über die begangenen Verbrechen aufzuklären und um zukünftige Generationen an die düstersten Kapitel der Geschichte der Philippinen zu erinnern.

Obwohl diese vorhandenen Archivbestände extrem wertvoll sind, hat kaum eine der Organisationen die Kapazitäten für eine langfristige Aufbewahrung dieser Dokumente. Den Organisationen fehlt es an Zeit, Personal, finanziellen Mitteln und Archivexpertise, um die Bestände fachgerecht zu sichern, zu erschliessen und langfristig zu betreuen. Bereits sind wichtige Dokumente Überschwemmungen, Termiten, dem feuchten Klima oder dem schieren Platzmangel zum Opfer gefallen.

Auch staatliche Behörden, wie die Polizei oder das Militär, scheinen nicht vollauf in der Lage zu sein, ihre Archive fachgerecht zu unterhalten. Für die Vergangenheitsarbeit potenziell wichtige Unterlagen werden meist nach der Aufbewahrungsfrist zerstört. Zudem mangelt es dem Nationalarchiv an Ressourcen und auch an Platz, um die für die Vergangenheitsarbeit so zentralen Bestände zu übernehmen.

Für die Vergangenheitsarbeit wichtige Archivbestände sind in den Philippinen deshalb in Gefahr. Damit diese Unterlagen auch künftigen Generationen zur Verfügung stehen, ist eine Unterstützung zur Sicherung dieser Dokumente vor Ort dringend nötig.

### **Weltweite Bedrohung für Archive mit relevanten Dokumenten für die Vergangenheitsarbeit**

Nicht nur in den Philippinen, sondern weltweit sind Archive, die Informationen zu Menschenrechtsverletzungen und/oder Verletzungen des internationalen humanitären Völkerrechts enthalten, bedroht – sei es aufgrund politischer Unruhen, Umstürzen, bewaffneter Konflikte, Naturgefahren, Klimaerwärmung oder fehlender Ressourcen.

In Ägypten wurden während den Aufständen des Arabischen Frühlings wichtige Dokumente zerstört. Ein im Internet kursierendes Video, das während des Sturms des Hauptgebäudes der ägyptischen Geheimpolizei gedreht



**Für eine nachhaltige Aufarbeitung der Vergangenheit sind solide dokumentarische Grundlagen unerlässlich, weshalb schriftliche Beweise aus staatlichen wie nicht staatlichen Archiven eine zentrale Rolle spielen.**

wurde, zeigt Berge von geschreddertem Papier.<sup>7</sup> Offensichtlich versuchte die Geheimpolizei, möglichst viele Informationen über ihre Machenschaften und ihr ausgeklügeltes System von Spitzeln rechtzeitig zu vernichten.<sup>8</sup> Auch in aktuellen Konflikten wie in Syrien oder Libyen ist das Risiko gross, dass wichtige Dokumente entweder verloren gehen oder von den verschiedenen Konfliktparteien bewusst zerstört werden, um Beweise für die eigenen Verbrechen zu vernichten.

Syrische, libysche und ägyptische Organisationen aus der Zivilgesellschaft haben deshalb Initiativen gestartet, um wichtige Dokumente, Videos und Fotos von Menschenrechtsverletzungen und Verstössen gegen das humanitäre Völkerrecht systematisch zu

#### **Das Projekt Archive und Vergangenheitsarbeit**

Das Projekt Archive und Vergangenheitsarbeit wurde 2014 vom Eidgenössischen Department für auswärtige Angelegenheiten EDA, dem Schweizerischen Bundesarchiv und der Schweizerischen Friedensstiftung, swisspeace, ins Leben gerufen.<sup>14</sup>

Das Projekt unterstützt Staaten, Nichtregierungsorganisationen und internationale Organisationen im Bereich der Sicherung, Betreuung von und dem Zugang zu Archiven. Zudem werden relevante nationale und internationale Akteure bezüglich der zentralen Rolle und Funktion von Archiven in der Friedensförderung, insbesondere im Rahmen der Vergangenheitsaufarbeitung, sensibilisiert. Das Projekt versteht sich als Plattform und Netzwerk, um den Wissensaustausch zu diesem Schnittstellenthema zu fördern. Es werden regelmässige Konferenzen zum Thema Archive und Vergangenheitsarbeit organisiert, und eine Mailingliste mit über 800 Mitgliedern verstärkt den Austausch von Informationen unter Fachleuten weltweit.<sup>15</sup>

Zudem unterstützt das Projekt auch die Vergangenheitsarbeit in diversen Kontexten konkret in archivrelevanten Fragen. Dabei werden staatliche und nicht staatliche Organisationen kontextbezogen beraten und mit Expertinnen und Experten vernetzt. Seit 2014 berät swisspeace zum Beispiel die Wahrheitskommission in Tunesien<sup>16</sup> zu Fragen rund um Archive und Vergangenheitsarbeit.

In angewandter Forschung werden schliesslich konkrete Aspekte und Fragen im Bereich Archive und Vergangenheitsarbeit erforscht. Regelmässig erscheinen in der Reihe der «swisspeace Essentials» Publikationen zum Thema.<sup>17</sup>

6 Details zum Entschädigungsprozess finden sich auf: <http://www.hrclaimsboard.gov.ph/> (Zugriff am 27.07.2016). Ungefähr ein Drittel der Mittel, die dem Human Rights Victims Claims Board für Wiedergutmachungszahlungen zur Verfügung stehen, wurden mit sogenannten Potentatengeldern finanziert, welche Marcos einst illegal auf Schweizer Bankkonten transferiert hatte.

7 Das Video kann auf Youtube angesehen werden: <https://www.youtube.com/watch?v=hU1RRpEGDao> (Zugriff am 27.07.2016).

8 Das Projekt «Diktatur bewältigen» hat einen interessanten Film zu diesem Thema online veröffentlicht: <http://confronted-past.org/> (Zugriff am 27.07.2016).

sammeln, zu archivieren und für eine zukünftige Aufarbeitung aufzubewahren. Das Syria Justice and Accountability Centre zum Beispiel hat bereits etliche Terabytes an Videos, Fotos und Dokumente zu begangenen Menschenrechtsverletzungen im Syrienkonflikt gesammelt. Auf der eigens entwickelten Datenbank können Dokumente gespeichert und analysiert werden.<sup>9</sup>

### Das Schweizer Engagement für gefährdete Archive

Auch swisspeace setzt sich im Rahmen des Projektes Archive und Vergangenheitsarbeit (siehe Box) in Zusammenarbeit mit dem Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA und dem Schweizerischen Bundesarchiv für die Sicherung von gefährdeten Archiven ein, welche für die Vergangenheitsarbeit relevante Dokumente enthalten.

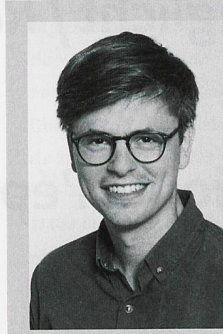
Auf den Marshallinseln, die von den USA über Jahrzehnte für Atomversuche genutzt wurden, drohen wichtige Unterlagen zu den Entschädigungszahlungen an die Opfer der atomaren Tests vom steigenden Meeresspiegel zerstört zu werden. Von der Schweiz entsandte Archivare unterstützen deshalb die Marshallinseln darin, eine digitale Kopie der Dokumente zu erstellen, die schliesslich im Schweizerischen Bundesarchiv aufbewahrt werden wird.<sup>10</sup>

Das Bundesarchiv hat auch jahrelang eine digitale Kopie des historischen Archivs der Nationalpolizei von Guatemala gesichert, damit die Dokumente im Falle einer Zerstörung der Originale und der Kopien vor Ort weiterhin erhalten bleiben und verwendbar sind.<sup>11</sup> Die guatemaltekische Nationalpolizei wurde mit dem Friedensabkommen von 1998 aufgelöst, da sie in gravierende Menschenrechtsverletzun-

gen involviert war. Die von der Nationalpolizei gelagerten Dokumente spielen eine zentrale Rolle im Kampf gegen die Straflosigkeit in Guatemala. Noch heute wird das Material aus dem Archiv der Nationalpolizei von Opfern konsultiert und in Prozessen gegen hohe Militärs und Polizeibeamte verwendet.

Im Rahmen des Projekts Archive und Vergangenheitsarbeit fördert swisspeace gemeinsam mit dem Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA und dem Schweizerischen Bundesarchiv auch den nationalen und internationalen Dialog zum Thema gefährdete Archive. In diesem Sinne hat swisspeace im Oktober letzten Jahres eine internationale Konferenz organisiert, um gemeinsam mit hundert Personen aus aller Welt in Bern zusammen nach Lösungen für gefährdete Archive zu suchen.<sup>12</sup> Zudem veranstaltete swisspeace mit interessierten Schweizer Akteuren am 2. Juni 2016 einen runden Tisch zum Thema «Die Schweiz als Bergungsort für gefährdete Archive?». Dies vor dem Hintergrund, dass immer mehr Staaten und Nichtregierungsorganisationen vermehrt sichere Bergungsorte (sogenannte «safe havens») für ihre gefährdeten Archive ausserhalb der eigenen Landesgrenzen suchen. Des Weiteren führt swisspeace im Oktober 2016 einen internationalen Austausch zwischen Vertretern von Staaten, Nationalarchiven, Universitäten und Nichtregierungsorganisationen zum Thema Bergungsorte für gefährdete Archive durch. Staaten und Organisationen, die entweder ihre gefährdeten Archive sichern oder einen Bergungsort für solche Archive anbieten möchten, werden erstmals in der Schweiz zusammenkommen.<sup>13</sup>

Kontakt: nicola.diday@swisspeace.ch



Nicola Diday arbeitet als Program Officer im Bereich der Vergangenheitsarbeit bei swisspeace. Er hat Politik des Nahen Ostens und Nordafrika an der London School for Oriental

and African Studies, SOAS, studiert. Bei swisspeace arbeitet er schwerpunktmässig zu Archiven und Vergangenheitsbearbeitung. 2015 verfasste er eine Studie zu Archiven zum Konflikt in Mindanao zuhanden der Transitional Justice and Reconciliation Commission in den Philippinen (TJRC).

- 9 Mehr Informationen finden sich hier <https://syriaaccountability.org/what-we-do/> (Zugriff am 27.07.2016). und hier <https://syriaaccountability.org/database/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 10 Mehr Informationen zu diesem Projekt finden sich auch hier: <http://archivesproject.swisspeace.ch/news/current-singleview/article/13-november-2015-marshall-islands/> (Zugriff am 28.07.2016).
- 11 Die Sicherheitskopie wird neu vom EDA aufbewahrt.
- 12 Für mehr Informationen, Videos und den Bericht der Konferenz siehe: <http://archivesproject.swisspeace.ch/events/conference-2015/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 13 Runder Tisch: Die Schweiz als Bergungsort für gefährdete Archive?, 2. Juni 2016: <http://archivesproject.swisspeace.ch/news/current-singleview/article/expert-roundtable-switzerland-as-safe-haven-for-archives-at-risk-kopie-1/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 14 Auf der Projektwebsite finden sich weitere Informationen: <http://archivesproject.swisspeace.ch/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 15 Vgl. Listserve: <http://archivesproject.swisspeace.ch/resources/list-serv/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 16 Weitere Informationen zur Wahrheitskommission finden sich auf: <http://www.ivd.tn/fr/> (Zugriff am 27.07.2016).
- 17 Die Publikationen können auf der Projektwebsite online eingesehen werden <http://archivesproject.swisspeace.ch/resources/publications/> (Zugriff am 27.07.2016).

## ABSTRACT

*Archives et traitement du passé: expériences de la Tunisie et des Philippines*

Dans cet article, Nicola Diday, Program Officer auprès de swisspeace, décrit l'importance du rôle des archives pour prouver les violations des droits de l'homme dans le traitement du passé et prend les exemples de la Tunisie et des Philippines pour en illustrer les chances et les enjeux. Il montre également comment, dans le cadre du projet « Archives et traitement du passé », swisspeace, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et les Archives fédérales s'impliquent dans la protection des archives menacées qui contiennent des documents pertinents dans le traitement du passé.